

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES,
DU PATRIMOINE HISTORIQUE, DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT

DIRECTION GENERALE
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

UNITE- TRAVAIL- PROGRES



RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU MASSIF DE L'ENNEDI/ Paysage naturel et culturel, Tchad (1475)



N'Djaména, janvier 2024

RESUME ANALYTIQUE

Le Gouvernement de la République du Tchad à travers des institutions spécifiques dans la gestion et la protection des attributs du Massif de l'Ennedi qui ont milité pour son inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial, est déterminé à poursuivre ses efforts en vue de pérenniser ses Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE). Devenu Patrimoine Mondial, sa gestion et sa protection est une priorité pour l'Etat tchadien. C'est ainsi que dès l'annonce en 2017 des graffitis sur le site, le Gouvernement a commandité une mission d'inspection et d'évaluation afin d'évaluer l'impact des graffitis sur le bien. Aussi, il est disposé à fournir des éléments de réponses aux observations et remarques du Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 45^{ème} session.

Le Gouvernement de la République du Tchad avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers poursuit le processus de gestion et de protection des attributs du site déjà enclenché à savoir la prise en charge des missions de terrain d'inspection et de suivi des activités initiés par les cadres nationaux et les différentes réunions du Comité Local de Gestion du Massif de l'Ennedi ainsi que des personnes ressources.

a) renforcer le statut de protection juridique du bien au moyen d'un régime de protection adéquat pour les valeurs du bien et remplissant les obligations de protection de la Convention.

Dans le cadre de sa politique de création, de restauration et de sauvegarde des écosystèmes afin d'offrir un meilleur habitat aux espèces animales et végétales, l'Etat tchadien avec l'appui de l'Union Européenne à travers le financement du programme « Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles (APEF), a créé la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi d'une superficie de 40.000km² par Décret n° 260/PR/PM/MCDT/2016 du 05 mars 2016 dans le but de renforcer la gestion et la protection de manière pérenne les attributs du Massif de l'Ennedi, Patrimoine Mondial. La création de cette Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi a été motivée par les **vestiges archéologiques, le paysage naturel et l'écosystème**, qui constituent les Valeurs Universelles Exceptionnelles. Cette réserve contribue à l'amélioration du système de gestion et de protection du bien et constitue une zone de sécurité pour les valeurs qui ont concouru à l'inscription du Massif de l'Ennedi. La vision à long terme de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi est de restaurer cet Eden en réintroduisant des espèces qui y vivaient auparavant et de recréer une représentation des biomes indien-sahariens et sahéliens en Afrique, qui ne se trouvent nulle part ailleurs que dans la région du Sahel.

b) finaliser un plan de gestion révisé afin d'offrir la continuité de la gestion et de la conservation pour l'ensemble du bien, satisfaisant aux normes internationales et comprenant un calendrier de mise en œuvre opérationnelle de toutes les étapes nécessaires pour atteindre ce but, qui clarifie comment les responsabilités du nouveau système de gestion seront intégrées aux systèmes de gestion traditionnels. Le plan de gestion devrait clairement :

Le Ministre des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique, du Tourisme et de l'Artisanat est en pourparlers avec les cadres et ses partenaires techniques et financiers pour la révision du plan de gestion du Massif de l'Ennedi en 2024 avec la pleine implication des communautés ainsi que l'équipe de gestion de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi. Les acteurs impliqués dans la gestion de ce site auront le même niveau d'informations pour une mise en œuvre sans difficulté majeure. La gestion institutionnelle du Bien relève de la responsabilité du Ministère en charge de la culture à travers le Comité National Interministériel des Sites du

Patrimoine Mondial, la Direction en charge du Patrimoine culturel et des organes locaux de gestion du Bien (Directeur du Site et le Comité Local de Gestion du Massif de l'Ennedi).

Dans le cadre de la création de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi (RNCE), il a été proposé que l'outil de pilotage paritaire (Gouvernement – African Parks Network (GVT-APN)) de la RNCE à savoir le Conseil d'Administration (CA) de la RNCE soit composé de représentants des 2 Ministères clés (Ministère en charge de l'Environnement et Ministère des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique, du Tourisme et de l'Artisanat). Ainsi l'instance de prise de décisions et des orientations est le Conseil d'Administration (CA) de la RNCE.

(i) *détailler les mesures prévues pour faire face aux principales menaces potentielles et préciser les opérations de gestion pour conserver les valeurs du patrimoine mondial*

Le Gouvernement de la République du Tchad avec le concours des parties impliquées a engagé certaines opérations de gestion et de protection des valeurs du bien telles que les séances de sensibilisation sur l'importance de la conservation du Massif, les journées de salubrité, l'envoi de missions d'inspection, la nomination du Responsable du site du Massif de l'Ennedi et du Comité Local de Gestion du Massif de l'Ennedi pour la gestion et la protection du bien. Il faut signaler que la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi a acquis dans le cadre de ses missions des moyens roulants à deux et quatre roues, des équipements mobiliers, informatiques et technologiques ainsi que des équipements divers pour la conservation du Massif. La constitution d'une équipe de garde qui assure la surveillance de la zone qu'abrite la réserve, le suivi de la population animale afin d'orienter les stratégies de conservation et la réintroduction en février 2020 de 15 autruchons à cou rouge transférés du Parc National de Zakouma. La conception et l'implantation des panneaux de sensibilisation et d'information sur le site du Massif de l'Ennedi.

Malgré un braconnage intense au cours des dernières décennies qui a exterminé la plupart des espèces sauvages, la biodiversité est encore présente dans ce paysage unique et remarquable.

(ii) *inclure un zonage permettant la protection intégrale des zones clés pour la biodiversité, (iii) clarifier le régime de gestion institutionnelle, la dotation en personnel et le budget pour assurer une gestion effective du bien, (iv) garantir la participation pleine et entière des communautés locales et de leurs autorités traditionnelles dans la gestion du bien*

La Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi a été créée pour conserver et protéger les vestiges archéologiques, le paysage naturel et l'écosystème, qui constituent les Valeurs Universelles Exceptionnelles du Massif de l'Ennedi. Aussi, avec une superficie de 10.000 km², la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi constitue une zone de protection intégrale de la biodiversité du Bien. Cette réserve sera quadrillée et surveillée par trente-neuf (39) éco-gardes partant le Massif de l'Ennedi.

c) *établir un inventaire botanique détaillé du site afin d'identifier tous les refuges et zones importants pour la flore relique qui pourrait justifier l'application du critère (ix)*

La présence permanente d'eau dans ce paysage désertique a créé un paradis terrestre dans le Sahara tchadien, supportant la faune et la flore ainsi que la vie humaine. Des suivis de population animale permettent d'orienter les stratégies de conservation : dans une zone très peu

étudiée dans le passé comme l'Ennedi, il est crucial d'identifier la présence et d'évaluer la distribution des espèces ainsi que leurs déplacements. Le Massif de l'Ennedi abrite une population relique de crocodiles, plus de 30 plantes communes (herbacées semi-ligneuses et ligneuses) ont été inventoriées et au moins 189 espèces d'oiseaux dont 39 espèces des milieux aquatiques ou remarquables. Les animaux suivants ont été observés au Massif de l'Ennedi, il s'agit de mouflons à manchettes, gazelles dorcas, hyènes rayées, chacals, fennecs, hérissons du désert, gerboises des steppes, singes Patas..... A ceux-là, s'ajoutent les oryx algazelles, les autruches à cou rouge et les addax qui viennent d'être réintroduits. L'augmentation des espèces animales et végétales dans cette zone résulte du système de conservation et de protection développé par le Tchad et ses partenaires.

Une étude archéologique sur des peintures rupestres de l'Ennedi a été lancée le 05 juillet 2021 afin d'établir un plan de protection et de valorisation de l'art rupestre du Massif de l'Ennedi, ainsi que celle sur l'anthropologie environnementale lancée le 26 mai 2021 pour acquérir une compréhension socio-écologique relative à la façon dont les populations pastorales vivent dans un rayon de 60 km du Guelta d'Archeï. Ces études ont été menées parce que les eaux et les pâturages autour du guelta ont été très longtemps utilisés par les populations autochtones pour des activités traditionnelles alors qu'avec la récente augmentation de la population humaine et l'accroissement du bétail dans la zone, une compréhension précise du niveau d'utilisation de ces ressources fragiles s'avère indispensable.

d) constituer une documentation cartographique et une cartographie à une échelle appropriée des sites inventoriés jusqu'à présent, afin d'avoir une base de référence aux fins de protection, conservation et gestion

Pour mieux protéger, conserver et gérer le Bien inscrit, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont réalisé plusieurs études sur les attributs phares du site. Ces études ont été sanctionnées par le rapport d'activités ou bien les résultats des études font l'objet de publications. Ces rapports et manuels sont valorisés et constituent une base de données sur le Massif de l'Ennedi. Nous pouvons citer entre autres :

- Mammifères sauvages et domestiques de l'Ennedi, 2023 ;
- Salomé Doval & Christophe Reitz, Inventaire ornithologique, African Parks, 2023 ;
- 30 plantes de l'Ennedi, 2022 ;
- L'inventaire de l'avifaune de 2022 ;
- Les oiseaux de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi, 2020 ;
- Cartographie de l'art rupestre du Massif de l'Ennedi ainsi que celle de leur état de conservation, 2023 ;

e) fournir au Centre du patrimoine mondial un rapport détaillé sur l'ampleur des dommages et sur les mesures prises pour réhabiliter les sites d'art rupestre affectés par des actes de vandalisme récents

Dans le but de minimiser les menaces potentielles sur le bien, le Gouvernement de la République du Tchad à travers le Ministère en charge de la Culture a créé des unités de gestion et de protection à savoir le Coordination responsable du Site du Massif de l'Ennedi et le Comité Local de Gestion du Massif de l'Ennedi qui assurent la gestion et la protection des valeurs du bien. La constitution d'une équipe des éco-gardes mieux outillés pour assurer la protection du Massif de l'Ennedi. Les réseaux sociaux ont été utilisés par les acteurs impliqués dans la gestion et la protection du bien pour sensibiliser la population locale sur le bien-fondé de la conservation du Massif.

A la suite de l'acte de vandalisme (graffitis) de 2017, les dignitaires traditionnels, les leaders politiques, les organisations de la société civile, les cadres ressortissants de la province ont été sollicités pour la sensibilisation aux alentours, ce qui a abouti à une prise de conscience de la population. S'agissant des actes de vandalisme perpétrés sur les sites de l'art rupestre, le Gouvernement de la République du Tchad a dépêché une équipe constituée de M. MAHAMAT GUEDEI, Gestionnaire du Massif de l'Ennedi et chef de mission ; M. ABIATAR GOÏ-MBI, Chef de Service Documentation à la Direction du Patrimoine Culturel ; M. ABDOUL Marty de la Commission Nationale Tchadienne pour l'UNESCO et de M. ABDALLAH YOWA, Photographe à l'Agence Tchadienne de Presse et d'Édition (ATPE), qui s'est rendue du 1^{er} au 08 avril 2017 à Fada. Puis un Officier de la Police Judiciaire (OPJ) de la province s'est joint à l'équipe pour la mission de terrain. Il ressort de cette inspection que juste à l'entrée du site un dégât énorme d'une superficie de 2,68m² sur les peintures rupestres et aussi les mêmes dégâts dans d'autres lieux ont été constatés. La mission de terrain a été marquée par les échanges et des séances de sensibilisation avec les autorités administratives et traditionnelles et les communautés locales à Fada. Ces échanges ont porté sur la préservation et la protection du Massif sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'humanité.

Les mesures prévues par l'Etat et ses partenaires ont porté des fruits car depuis 2017 aucun acte de vandalisme n'a été observé sur les parois des rochers. La réhabilitation des sites de l'art pariétal affectés par l'acte de vandalisme nécessitant une étude sérieuse et adéquate donc l'on est encore aux stades d'étude et de préparation.

Tel est l'état de conservation et de préservation du Massif de l'Ennedi, inscrit en juillet 2016 sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'humanité.

N'Djaména, le 31 janvier 2024

Le Directeur Général de la Culture et du Patrimoine

ABDOULAYE SOULEYMAN OUSMAN BABALE